

Délibération n°2021-03-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Désignation de représentants dans les organismes extérieurs**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	69
Pouvoirs	15
Votants	84

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 juin 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :


- **Élus ayant donné pouvoir :**

Laurence Boyer	à	Alain Sivade	Jeanine Bringoux	à	Christophe Tur
Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère	Sandra Delibit	à	Michel Pesteil
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Catherine Nirelli	à	Joël Bézanger	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Stéphane Peyraud	à	Pierre Chevalier	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Marc Sauviat	à	Philippe Pelat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Françoise Talvard	à	Pierrick Cronnier
Elisabeth Ventadour	à	Yoann Fiancette			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge (représenté) ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représentée) ; Loge Jean-François (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Mouty Samuël ; Parrain Céline ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-03-02

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
 Reçu en préfecture le 06/07/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210701-20210302-DE

Le président expose :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2016, portant fusion ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Méouze ;

Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il convient désormais de désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés ;

Considérant la demande de modification faite par les élus du comité syndical du syndicat de Méouze,

Le président explique que lors du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020, il a été désigné des membres afin de représenter Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte de Méouze.

Cependant, des demandes de modifications ont été adressées aux services de Haute-Corrèze Communauté. Aussi, il est proposé de désigner les représentants en tenant compte de ces demandes.

- ❖ **Syndicat Mixte de Méouze**
- **11 titulaires et 11 suppléants**

Titulaires	Suppléants
Pierre Chevalier	Pierrick Louradour
Philippe Brugère	Laurence Boyer
Jean-Marc Michelon	Daniel Mempontel
Corinne Chambragne	Nathalie Peyrat
Michel Pesteil	Jean-Pierre Guitard
Jérémy Brugère	Thierry Guinot
Michel Lacrocq	Michel Fofingue
Marc Bujon	Jean-Luc Mondon
Philippe Roche	Alain Sivade
Guy Faugeron	Gilles Magrit
Henri Granet	Bernadette Maginier

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **MODIFIE** la désignation votée le 1^{er} octobre 2020 ;
- **DÉSIGNE** les représentants pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte de Méouze comme exposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 1^{er} juillet 2021

Le président,
Pierre Chevalier

